

vous proposez une demi-journée de formations et de réflexion sur les thèmes :

1 - Le numérique au service du développement et de la valorisation du territoire : construire une stratégie à l'échelle locale *

2 - Services publics numériques et tiers-lieux : le rôle pivot de la collectivité dans le projet de création d'un tiers-lieu *

**Le jeudi 27 août 2020
de 14h00 à 17h45**

En téléformation réservée aux inscrit-e-s

* Les formations s'adressent prioritairement aux élu-e-s et aux agents des communes rurales, mais pas exclusivement.

Le droit à la formation des élu-e-s

Deux possibilités vous sont offertes depuis 2015.

1- Le droit à la formation issu de la loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux dans son titre II, les frais de formation des élu-e-s constituent une dépense obligatoire pour les collectivités. Faire valider sa formation par la collectivité.
2- Le droit individuel à la formation des élu-e-s (DIF élu-e-s) instauré par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 permet aux élu-e-s de bénéficier d'un accès aux formations. Depuis 2016, chaque élu acquiert 20 heures de formation par an payée par le fonds mutualisé abondé par le 1% prélevé sur toutes les indemnités des élu-e-s. L'inscription des élu-e-s doit être adressée à : dif-élus@caissedesdepots.fr, au minimum 2 mois avant la formation (plus d'informations sur le site de F&C ou envoyer un message à contact@formationcitoyennete.org). L'agrément de Formation et Citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val de Marne (94).

Le droit à la formation des agents territoriaux

(décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007 modifié par décret n°2017-928 du 6 mai 2017). Inscription à faire valider par l'employeur.

En cas de désistement, si F&C n'est pas prévenue une semaine avant le stage: celui-ci sera facturé à hauteur de 100% du montant initial.

TARIF POUR LES FORMATIONS Cocher les formations choisies

Tarif unique pour les élu-e-s utilisant le DIF :

- 1 formation : 150 €
 2 formations : 250 €

Tarif pour les agents et élu-e-s territoriaux utilisant la ligne budgétaire de formation de leur collectivité :

Communes de moins de 2000 habitants :

- 1 formation : 75 €
 2 formations : 125 €

Communes de plus de 2000 habitants :

- 1 formation : 150 €
 2 formations : 250 €

Bulletin d'inscription à la session de formation (valant convention simplifiée de formation)

1 - Le numérique au service du développement et de la valorisation du territoire : construire une stratégie à l'échelle locale
2 - Services publics numériques et tiers-lieux : le rôle pivot de la collectivité dans le projet de création d'un tiers-lieu

organisée par Formation et Citoyenneté et l'association Villes Internet / VIA

Le jeudi 27 août 2020 de 14h00 à 17h45 en téléformation réservée aux inscrit-e-s

Bulletin à renvoyer par courrier ou par courriel : contact@formationcitoyennete.org

Nom : _____ Collectivité territoriale : _____
Prénom : _____ Commune de : _____
Adresse : _____ Nbre d'hab. (pour les élus
Téléphone : _____ communaux) : _____
Code Postal : _____ Fonction de l'agent : _____
Ville : _____
Email : _____
Fonction élective : _____
Signature du/du/de la candidat.e à la formation
avec cachet

CACHET

Construire une stratégie numérique et un lieu public innovant au cœur d'un territoire

Le Jeudi 27 août 2020 de 14h00 à 17h45 en téléformation réservée aux inscrit-es

14h00 à 15h45 **Téléformation 1 : Le numérique au service du développement et de la valorisation du territoire : construire une stratégie à l'échelle locale.**

- Actions de territoires ruraux : découverte de cas d'usages et bonnes pratiques.

- Stratégie numérique : transformation des services et nouveaux services – publics cibles : identification des opportunités.

- Projet de développement : jeu d'acteurs et plan d'action.

Questions/Réponses.

15h45 Fin de la première session de formation.

16h00 à 17h45 **Téléformation 2 : Services publics numériques et tiers lieux : le rôle pivot de la collectivité dans le projet de création d'un tiers-lieu.**

- Construire un lieu public innovant au cœur d'un territoire : pour quels usages, pour quels publics et pour quel projet ?

- Le dimensionnement et le portage du projet.

- Retour et partage d'expériences.

Questions/Réponses.

17h45 Fin de la deuxième session de formation.

Intervenant.es :

Anna MELIN, journaliste Villes Internet - **Michaël BIDEAULT**, ingénieur des connaissances et des supports d'information, consultant informatique - **Philippe JARRY**, consultant en communication et médiation numérique, correspondant Grand Sud Ville Internet - **un grand témoin d'une collectivité locale.**



formation
& Citoyenneté

Formation et Citoyenneté

21 ter, rue Voltaire

75011 PARIS